

Compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 10 juillet, les membres du Conseil municipal de la commune d'Auménancourt, se sont réunis à 20h00 à la Mairie d'Auménancourt 38 rue du 151^{ème} RI 51110 Auménancourt, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 27 juin 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents ou Représentés :

Présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de Madame Perrine FOURTINES-ROCHET, excusée et ayant donné son pouvoir à Monsieur Etienne GUILLAUME, Madame Carole LOPEZ, excusée et ayant donné son pouvoir à Madame Claudine COURDIER.

Était Absent non Représenté :

Monsieur Franck GUREGHIAN et Madame Virginie FORET-FAUSTEN

Secrétaire de séance :

Monsieur Sébastien GSELL

Commune d'Auménancourt

N° 1 Déclassement et vente de l'ancienne école/Mairie d'Auménancourt le Petit :

Après en avoir délibéré, voté à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE

- De constater la désaffectation du domaine public communal d'Auménancourt le Petit. Que ces locaux n'ont pas d'utilité pour la collectivité et qu'ils sont vacants,
- D'autoriser la cession au profit de Madame Mathilde BARRACHIN afin d'y installer une crèche.
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes afférents à cette cession ZA 32 et à procéder à toutes les démarches nécessaires,
- De faire supporter à l'acquéreur les frais de notaire.

Conseil terminé à 20h15

Fait à Auménancourt le 13 juillet 2023

Le Maire, Christophe MAHUET